

AVANCEMENT MAJOR 2026



I. CONDITIONS STATUTAIRES

Voie d'avancement	Conditions statutaires	Durée de services effectifs requises
Examen major OPJ	Être lauréat de l'examen major OPJ 2025 et, au 01/01/2026, être affecté sur un poste cartographié OPJ	4 ans au moins d'exercice continu dans le grade de chef sur un poste cartographié OPJ
Examen major classique	Être lauréat de l'examen major session 2025	4 ans au moins de services effectifs dans le grade de chef
Examen SUEP	Être lauréat de l'examen SUEP Major 2025 et, au 01/01/2026, être affecté depuis au moins 2 ans de manière continue dans un SUEP	3 ans au moins de services effectifs depuis la nomination dans le grade de chef
Choix	5 ans de services effectifs depuis la nomination dans le grade de chef	
	Être détenteur de l'ancien examen major RAEP (dernière année de validité)	

Pour rappel les Brigadiers Chefs de classe normale reclassés dans la classe supérieure à compter du 01/01/2024 ne sont pas promouvables avant 2029.

Suivez-nous

